

PROJET DE RÈGLEMENT 2710-2019-1

Modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 2367-2010
concernant l'agrandissement de l'affectation d'aire commerciale à caractère
régional dans le secteur de la rue Sherbrooke, au nord de l'autoroute
Joseph-Armand-Bombardier

À une séance du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue à
l'hôtel de ville, le à , lors de laquelle il y avait quorum.

ATTENDU QUE la Ville de Magog a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier le
règlement du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'une demande a été déposée afin de permettre l'agrandissement d'un
concessionnaire automobile localisé au 2500, rue Sherbrooke, sur une partie du lot
5 520 793, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead;

ATTENDU QUE l'agrandissement de l'aire commerciale à caractère régional est en
cohérence avec le développement projeté du parc industriel et permet à une
entreprise localisée à Magog d'accroître ses activités commerciales;

ATTENDU QUE la modification est réalisée en concordance avec le Règlement
19-18 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et Villes, RLRQ
c. C-19, lors de la séance du , un avis de motion a été préalablement donné
et le projet de règlement a été déposé;

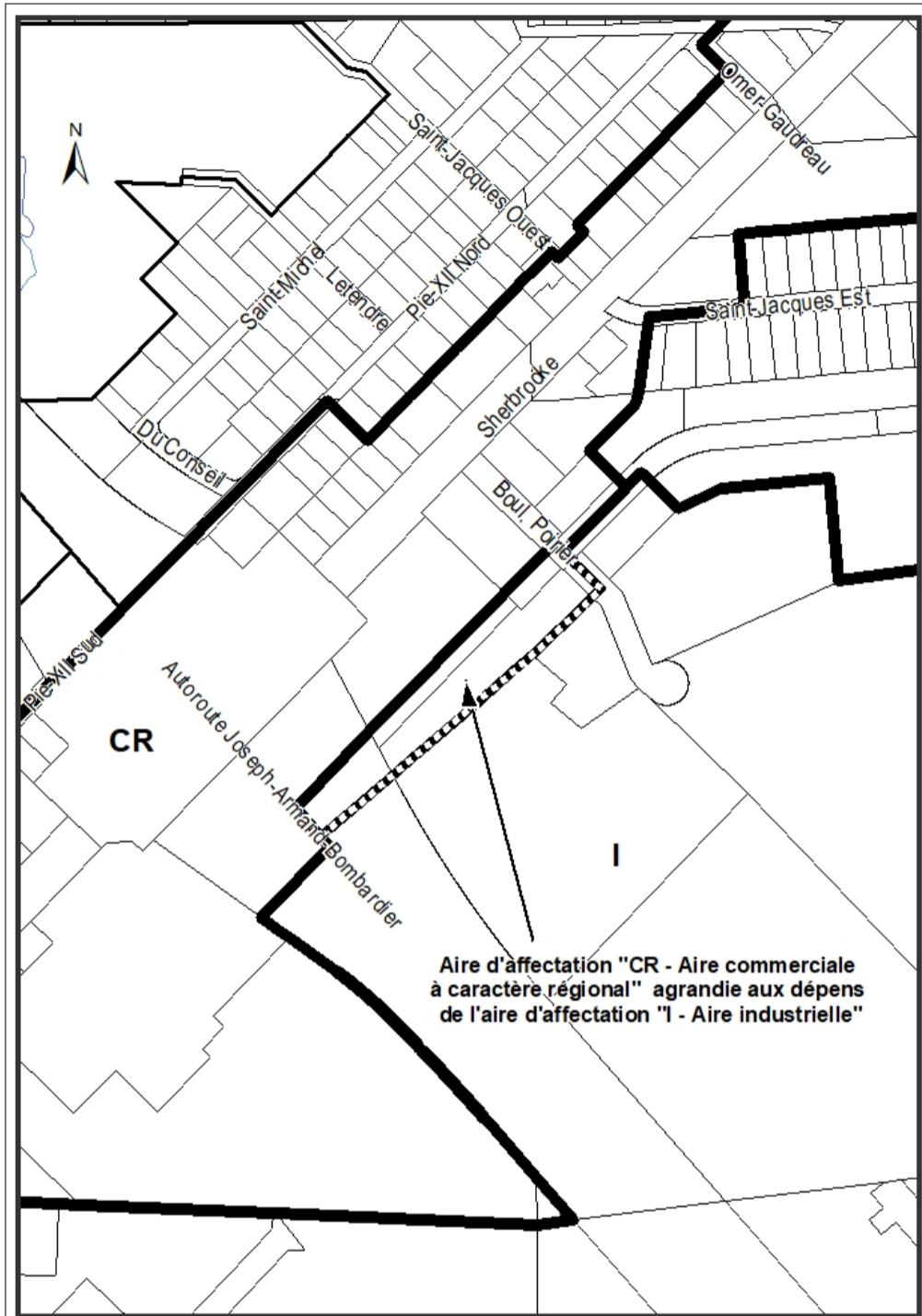
ATTENDU QUE la mairesse a mentionné l'objet du règlement et sa portée avant
son adoption lors de la séance du ;



LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du Règlement du plan d'urbanisme 2367-2010 concernant les
grandes affectations est modifiée en agrandissant l'aire commerciale à
caractère régional aux dépens de l'aire industrielle, le tout tel que montré à
l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Vicki-May Hamm, mairesse

Marie-Pierre Gauthier, greffière adjointe



-  Aire visée
-  Nouvelle limite proposée

VILLE DE MAGOG
GRANDES AFFECTATIONS
 ANNEXE I - RÉGLEMENT NO. _____

50 0 50 100 150 mètres

Préparé par : Lysanne Hébert
 Technicienne en urbanisme,
 Division urbanisme
 Date : 2018-12-19

Approuvé par : MéliSSa Charbonneau
 Coordonnatrice,
 Division urbanisme
 Date : 2018-12-19

Nom fichier : Plan no. : Séquence :
 1 de 1

